

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Apostle MiniMax™ High Efficiency cfDNA Isolation Kit (Standard Edition)

Version
4.01

Date de révision (année/mois/jour) : 2024/10/10
Date de la dernière révision (année/mois/jour) : 2024/11/08

Nom du produit : Apostle MiniMax™ High Efficiency cfDNA Isolation Kit (Standard Edition)

de catalogue : A17622-10 (10 preps)
A17622-50 (50 preps)
A17622-250 (50 preps – Large Volume)

Utilisation du produit : Produits chimiques de laboratoire pour les sciences de la vie. À usage de recherche uniquement.

Pays / Langue : BE / FR

Ce produit contient les composants suivants avec les FDS associées, notamment

- Proteinase K (R1)
- Magnetic Nanoparticles (R2)
- Sample Lysis Buffer (R3)
- cfDNA Lysis/Binding Solution (R4)
- cfDNA Wash Solution (R5)
- cfDNA 2nd Wash Solution (R6)
- cfDNA Elution Solution (R7)

E-mail :
support@apostlebio.com

Site web :
<https://www.apostlebio.com>

Cordialement,
The Apostle Team

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Apostle MiniMax™ High Efficiency cfDNA Isolation Kit (Standard Edition)

Composant(s) :

Proteinase K (R1)

Version
4.01

Date de révision (année/mois/jour) : 2024/10/10
Date de la dernière révision (année/mois/jour) : 2024/11/08

Section 1 : Identification du produit chimique et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Proteinase K

1.2 Utilisations identifiées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée : Produits chimiques de laboratoire

1.3 Coordonnées du fournisseur

Entreprise : Roche Diagnostics Deutschland GmbH
Sandhoferstrasse 116
68305 Mannheim
Deutschland

Adresse électronique : info.dia-sds@roche.com

Téléphone : +49 621-759-0
+49 (0) 621-759-4223 (Service Responsable)

Fax : +49 621-759-2890

1.4 Téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : +49 (0) 621-759-2203 (Sécurité centrale des travaux)
Roche Diagnostics GmbH

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Irritation cutanée (Catégorie 2)

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Irritation oculaire (Catégorie 2)	H319 : Provoque une grave irritation des yeux.
Respiratoire (Catégorie 1)	H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (Catégorie 3)	H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage, y compris les conseils de prudence

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Un seul mot :

Danger

Mention de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une grave irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention :

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage / une protection auditive.
P284 Porter une protection respiratoire

Réponse :

P304 + P340 En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Composants dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette :

Proteinase, Tritirachium album serine

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Composants

Composant du kit	Ingrédients dangereux (nom chimique)	N° CAS N° CE Index-No. Numéro d'enregistrement	Classification	% en poids
Proteinase K (R1)	Proteinase, Tritirachium album serine	39450-01-6 254-457-8 647-014-00-9 Pas disponible	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Respiratory system)	>= 1,0 - < 10,0

Pour l'explication des abréviations, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures d'aide à la figure

Conseils généraux :

- Sortez de la zone dangereuse.
- Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Consultez un médecin.

En cas d'inhalation :

- En cas d'inconscience, placez-le en position de récupération et consultez un médecin.
- Gardez les voies respiratoires dégagées.
- Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec la peau :

- Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés.
- Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

- Retirer les lentilles de contact.
- Protégez l'œil indemne.
- Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

- En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.
- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucune information disponible.

Risques :

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traitement :

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

De la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie :

L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé.

Produits de combustion dangereux :

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

Informations complémentaires :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Empêcher les produits de pénétrer dans les égouts.
Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple du sable, du gel de silice, un liant acide, un liant universel, de la sciure de bois).
Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4 Références à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sûre :**

la formation d'aérosol.
Ne pas respirer les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition – obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application.
Assurer un renouvellement d'air et/ou une évacuation suffisants dans les locaux de travail.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles de souffrir de problèmes de sensibilisation cutanée ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être employées dans tout processus dans lequel ce mélange est utilisé.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions :

Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**Conditions de stockage :**

Bien fermé. Sec.
Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Stabilité au stockage :

Température de stockage recommandée 2- 30 °C.
Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) :

Produits chimiques de laboratoire

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité bien ajustées.
Ne portez pas de lentilles de contact.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection.

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Tenez compte des informations fournies par le fabricant concernant la perméabilité et les temps de pénétration, ainsi que des conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, durée de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisissez une protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Chaussures de protection contre les produits chimiques

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeur, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence : liquide
Couleur : incolore
Odeur : aucun
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 6,5 - 8,5 Concentration : 100 %

Point/plage de fusion :	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	ne clignote pas
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Taux de combustion :	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants :	soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	non déterminé
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits acides ou alcalins.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Symptômes : Irritations des muqueuses de la bouche, du pharynx, de l'œsophage et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes :

Symptômes possibles : irritations des muqueuses, toux, essoufflement

Dommages possibles : atteinte des voies respiratoires

Cutanée : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée :

Remarques : Le mélange provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Remarques : Le mélange provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Remarques : Le mélange peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Le mélange peut provoquer une réaction allergique cutanée.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations complémentaires :

Remarques : Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/non réalisée.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales et locales. Laisser les produits chimiques dans leur emballage d'origine. Ne pas les mélanger avec d'autres déchets. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Emballage contaminé :

Jeter le produit non utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA (fret)	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

IATA_P (Passager)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classé dangereux au sens de la réglementation transport.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas aux produits tels que fournis.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange

Les dispositions pertinentes de l'UE transposées par le biais du droit de l'UE conservé

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	Les conditions de restriction pour les entrées suivantes doivent être prises en compte : Numéro sur la liste 3
REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59).	Non applicable
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	Non applicable
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des abréviations

Eye Irrit. - Eye irritation
Resp. Sens. - Respiratory sensitisation
Skin Irrit. - Skin irritation
STOT SE - Specific target organ toxicity - single exposure

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR and RID - European Agreement Concerning The International Carriage Of Dangerous Goods By Road and Rail
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ASTM - American Society for the Testing of Materials
CERCLA - The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CLP - Classification, Labelling and Packaging
CMR - Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant
DIN - Standard of the German Institute for Standardisation
DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit
DSL - Domestic Substances List (Canada)
ECHA - European Chemicals Agency
EC-Number - European Community number
EC_x - Concentration associated with x% response
EL_x - Loading rate associated with x% response
EmS - Emergency Schedule
ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japan)
ErC_x - Concentration associated with x% growth rate response
GHS - Globally Harmonized System
GLP - Good Laboratory Practice
HCS - Hazard Communication Standard
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA DGR - International Air Transport Association Dangerous Goods Regulation
IBC - International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC₅₀ - Half maximal inhibitory concentration
ICAO - International Civil Aviation Organization
IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
IMO - International Maritime Organization
IOELVs - European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values
ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO - International Organisation for Standardization
KECI - Korea Existing Chemicals Inventory
LC₅₀ - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD₅₀ - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
n.o.s. - Not Otherwise Specified
NO(A)EC - No Observed (Adverse) Effect Concentration
NO(A)EL - No Observed (Adverse) Effect Level
NOELR - No Observable Effect Loading Rate
NTP - National Toxicology Program
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention

OSHA - Occupational Safety and Health Administration
PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances
(Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship
REACH - Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature
SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
SDS - Safety Data Sheet; **SVHC** - Substance of very high concern
TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory
TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations
TSCA -The Toxic Substances Control Act
UN GHS - United Nations Globally Harmonized System
US DOT - United States Department of Transportation
UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods
WHM - Workplace Hazardous Material Information System
vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances

Classification du mélange :

Procédure de classification :

Resp. Sens. 1 – H334

Méthode de calcul

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, de nos recherches et de notre jugement professionnel au moment de la préparation. Ces informations ne doivent pas être considérées comme exhaustives et doivent être utilisées comme guide recommandé. Apostle Inc. ne peut être tenu responsable des dommages ou pertes résultant de la manipulation ou du contact avec le produit tel que décrit dans le présent document.

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4)	H302 : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, cutanée (catégorie 4)	H312 : Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée (Catégorie 1 C)	H314 : Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
Lésion oculaire grave (catégorie 1)	H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë, inhalation (catégorie 4)	H332 : Nocif par inhalation.
Danger aquatique à court terme (aigu) (catégorie 3)	H402 : Nocif pour les organismes aquatiques
Danger aquatique à long terme (chronique) (catégorie 3)	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage, y compris les conseils de prudence

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Un seul mot :

Danger

Mention de danger :

- H302 + H312 + H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P260 : Ne pas respirer les poussières.
- P264 : Se laver soigneusement la peau après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301 + P312 + P330 : En cas d'ingestion : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- P301 + P330 + P331 : En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
- P303 + P361 + P353 : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.
- P304 + P340 + P310 : En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305 + P351 + P338 + P310 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P310 : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P405 : Garder sous clé.
- P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette :

Guanidinium thiocyanate

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Composants

Composant du kit	Ingrédients dangereux (nom chimique)	N° CAS N° CE Index-No. Numéro d'enregistrement	Classification	% en poids
Sample Lysis Buffer	Guanidinium thiocyanate	593-84-0 209-812-1 615-004-00-3 01-2120735072-65-0000	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 3; H402 Aquatic Chronic 3; H412	>=30 - <=70
cfDNA Lysis/Binding Solution	Guanidinium thiocyanate	593-84-0 209-812-1 615-004-00-3 01-2120735072-65-0000	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 3; H402 Aquatic Chronic 3; H412	>=30 - <=70
cfDNA Wash Solution	Guanidinium thiocyanate	593-84-0 209-812-1 615-004-00-3 01-2120735072-65-0000	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 3; H402 Aquatic Chronic 3; H412	>=10 - <=40

Pour l'explication des abréviations, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures d'aide à la figure

Conseils généraux :

Sortez de la zone dangereuse.
Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Consultez un médecin.

En cas d'inhalation :

En cas d'inconscience, placez-le en position de récupération et consultez un médecin.
Gardez les voies respiratoires dégagées.
Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les plaies non traitées dues à la corrosion de la peau guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact.
Protégez les yeux indemnes.
Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.
Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucune information disponible.

Risques :

Provoque de graves lésions oculaires.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traitement :

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

de la mousse résistante à l'alcool , un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie :

L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé.

Produits de combustion dangereux :

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

Informations complémentaires :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Empêcher les produits de pénétrer dans les égouts.

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple du sable, du gel de silice, un liant acide, un liant universel, de la sciure de bois).

Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Agents nettoyants non appropriés : hypochlorite de sodium.

6.4 Références à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sûre :

Ne pas respirer les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions :

Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**Conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stabilité au stockage :

Ne pas stocker à proximité d'acides.

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) spécifique(s) :**

Produits chimiques de laboratoire

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient aucune substance présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage :

Portez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit dans les réglementations OSHA sur la protection des yeux et du visage dans 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

Protection de la peau et du corps :

Portez des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Protection respiratoire :

Respectez les réglementations OSHA relatives aux respirateurs figurant dans le 29 CFR 1910.134 ou dans la norme européenne EN 149. Utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent.

Type de filtre
recommandé :

Filtre à particules conforme à la norme EN 143.

Mesures d'hygiène :

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène
industrielle et de sécurité.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	Forme : liquide
Couleur :	clair, jaune clair
Odeur :	caractéristiques
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Sample Lysis Buffer : 3,5-5,5 cfDNA Lysis/Binding Solution : 3,5-5,5 cfDNA Wash Solution : 4-6
Point/plage de fusion :	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	ne clignote pas
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Taux de combustion :	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	non déterminé
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Non classé comme explosif.
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le contact avec les acides libère des gaz très toxiques.

10.2 Stabilité chimique

Sensible à la lumière.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il existe un risque d'explosion et/ou de formation de gaz toxiques avec les substances suivantes :
Acides.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Produits incompatibles. Exposition à la lumière. Chaleur excessive.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides, agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

DL50 orale (rat, femelle) : 593 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 401 de l'OCDE

Symptômes : Dommages possibles : Nausées, Vomissements

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée :

Peau (Lapin)

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition. Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Remarques : Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations complémentaires :

Remarques : Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au

règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée.

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballage contaminé :

Jeter le produit non utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	UN 1760
ADR	UN 1760
RID	UN 1760
IMDG	UN 1760
IATA_P	UN 1760

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

ADN	Liquide corrosif, NOS (thiocyanate de guanidine)
ADR	Liquide corrosif, NOS (thiocyanate de guanidine)
RID	Liquide corrosif, NOS (thiocyanate de guanidine)
IMDG	Liquide corrosif, NOS (thiocyanate de guanidine)
IATA_P	Liquide corrosif, NOS (thiocyanate de guanidine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	Classe 8
ADR	Classe 8

RID	Classe 8
IMDG	Classe 8
IATA_P	Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN	Groupe d'emballage : III Code de classification : C9 Numéro d'identification du danger : 80 Étiquettes : 8
ADR	Groupe d'emballage : III Code de classification : C9 Numéro d'identification du danger : 80 Étiquettes : 8 Code de restriction du tunnel : (E)
RID	Groupe d'emballage : III Code de classification : C9 Numéro d'identification du danger : 80 Étiquettes : 8
IMDG	Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8 EmS : FA, SB
IATA (fret)	Instructions d'emballage (avion-cargo) : 856 Instructions d'emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Corrosif
IATA_P (Passager)	Instructions d'emballage (avion-cargo) : 852 Instructions d'emballage (LQ) : Y841 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Corrosif

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les classifications de transport fournies ici sont fournies à titre informatif uniquement et sont uniquement basées sur les propriétés du matériau non emballé telles qu'elles sont décrites dans la présente fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, la taille des colis et les variations des réglementations régionales ou nationales. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas aux produits tels que fournis.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Les dispositions pertinentes de l'UE transposées par le biais du droit de l'UE conservé

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	Les conditions de restriction pour les entrées suivantes doivent être prises en compte : Numéro sur la liste 3
REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59).	Non applicable
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	Non applicable
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des abréviations

Acute Tox. - Acute toxicity
Aquatic Chronic - Long-term (chronic) aquatic hazard

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR and RID - European Agreement Concerning The International Carriage Of Dangerous Goods By Road and Rail
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ASTM - American Society for the Testing of Materials
CERCLA - The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CLP - Classification, Labelling and Packaging
CMR - Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant
DIN - Standard of the German Institute for Standardisation
DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit

DSL - Domestic Substances List (Canada)
ECHA - European Chemicals Agency
EC-Number - European Community number
ECx - Concentration associated with x% response
ELx - Loading rate associated with x% response
EmS - Emergency Schedule
ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japan)
ErCx - Concentration associated with x% growth rate response
GHS - Globally Harmonized System
GLP - Good Laboratory Practice
HCS - Hazard Communication Standard
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA DGR - International Air Transport Association Dangerous Goods Regulation
IBC - International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 - Half maximal inhibitory concentration
ICAO - International Civil Aviation Organization
IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
IMO - International Maritime Organization
IOELVs - European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values
ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO - International Organisation for Standardization
KECI - Korea Existing Chemicals Inventory
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
n.o.s. - Not Otherwise Specified
NO(A)EC - No Observed (Adverse) Effect Concentration
NO(A)EL - No Observed (Adverse) Effect Level
NOELR - No Observable Effect Loading Rate
NTP - National Toxicology Program
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances
(Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship
REACH - Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature
SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
SDS - Safety Data Sheet; SVHC - Substance of very high concern
TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory
TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations
TSCA - The Toxic Substances Control Act
UN GHS - United Nations Globally Harmonized System
US DOT - United States Department of Transportation
UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods
WHM - Workplace Hazardous Material Information System
vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances

Classification du mélange :

Acute Tox. 4 – H302
 Aquatic Chronic 3 – H412

Procédure de classification :

Méthode de calcul
 Méthode de calcul

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, de nos recherches et de notre jugement professionnel au moment de la préparation. Ces informations ne doivent pas être considérées comme exhaustives et doivent être utilisées comme

guide recommandé. Apostle Inc. ne peut être tenu responsable des dommages ou pertes résultant de la manipulation ou du contact avec le produit tel que décrit dans le présent document.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Apostle MiniMax™ High Efficiency cfDNA Isolation Kit (Standard Edition)

Composant(s)

Magnetic Nanoparticles (R2)
cfDNA 2nd Wash Solution (R5)
cfDNA Elution Solution (R7)

Version
4.01

Date de révision (année/mois/jour) : 2024/10/10
Date de la dernière révision (année/mois/jour) : 2024/11/08

Section 1 : Identification du produit chimique et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom(s) du produit : Magnetic Nanoparticles
cfDNA 2nd Wash Solution
cfDNA Elution Solution

1.2 Utilisations identifiées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée : Produits chimiques de laboratoire

1.3 Coordonnées du fournisseur

Entreprise : Apostle Inc.
3589 Nevada St, Pleasanton, CA 94566
U.S.A.

Adresse électronique : support@apostlebio.com

Téléphone : +1 888-305-3218
+1 650-503-3528 (service responsable)

1.4 Téléphone d'urgence

Numéro de téléphone
d'urgence : +1 650-503-3528

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage, y compris les conseils de prudence

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Composants

Composant du kit	Ingrédients dangereux (nom chimique)
Magnetic Nanoparticles	Aucun ingrédient dangereux
cfDNA 2 nd Wash Solution	Aucun ingrédient dangereux
cfDNA Elution Solution	Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures d'aide à la figure

Conseils généraux :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :

Sans objet.

Déplacez-vous à l'air frais.

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Sans objet.

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés.

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Sans objet.

Retirer les lentilles de contact.

Protégez les yeux indemnes.
Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Sans objet.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.
Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucune information disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traitement :

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie :

L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé.

Produits de combustion dangereux :

Aucun produit de combustion dangereux n'est connu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

Informations complémentaires :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

6.2 Précautions environnementales**Précautions environnementales :**

Ne pas autoriser le rejet incontrôlé du produit dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage :**

Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4 Références à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sûre :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions :

Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**Conditions de stockage :**

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

Stabilité au stockage :

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) spécifique(s) :**

Produits chimiques de laboratoire

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps :	Portez des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	Magnetic nanoparticles : suspension cfDNA 2 nd wash buffer : liquide cfDNA elution buffer : liquide
Couleur :	Magnetic nanoparticles : marron cfDNA 2 nd wash buffer : incolore cfDNA elution buffer : incolore
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non applicable
pH :	Magnetic nanoparticles : 7-9 cfDNA 2 nd wash buffer : 6-8 cfDNA elution buffer : 8-10
Point/plage de fusion :	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	ne clignote pas
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Taux de combustion :	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité :	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité :	Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	ne s'enflamme pas
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Non classé comme explosif.
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

10.2 Stabilité chimique

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion/irritation cutanée :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations complémentaires :

Remarques : Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballage contaminé :

Jeter le produit non utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides.

Les conteneurs vides doivent être apportés vers un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
-----	---

ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA (fret)	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classé dangereux au sens de la réglementation transport.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas aux produits tels que fournis.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Les dispositions pertinentes de l'UE transposées par le biais du droit de l'UE conservé

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	Non applicable
REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59).	Non applicable
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR and RID - European Agreement Concerning The International Carriage Of Dangerous Goods By Road and Rail
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ASTM - American Society for the Testing of Materials
CERCLA - The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CLP - Classification, Labelling and Packaging
CMR - Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant
DIN - Standard of the German Institute for Standardisation
DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit
DSL - Domestic Substances List (Canada)
ECHA - European Chemicals Agency
EC-Number - European Community number
ECx - Concentration associated with x% response
ELx - Loading rate associated with x% response
EmS - Emergency Schedule
ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japan)
ErCx - Concentration associated with x% growth rate response
GHS - Globally Harmonized System
GLP - Good Laboratory Practice
HCS - Hazard Communication Standard
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA DGR - International Air Transport Association Dangerous Goods Regulation
IBC - International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 - Half maximal inhibitory concentration
ICAO - International Civil Aviation Organization
IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
IMO - International Maritime Organization
IOELVs - European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values
ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO - International Organisation for Standardization
KECI - Korea Existing Chemicals Inventory
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
n.o.s. - Not Otherwise Specified

NO(A)EC - No Observed (Adverse) Effect Concentration
NO(A)EL - No Observed (Adverse) Effect Level
NOELR - No Observable Effect Loading Rate
NTP - National Toxicology Program
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances
(Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship
REACH - Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature
SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
SDS - Safety Data Sheet; **SVHC** - Substance of very high concern
TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory
TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations
TSCA -The Toxic Substances Control Act
UN GHS - United Nations Globally Harmonized System
US DOT - United States Department of Transportation
UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods
WHM - Workplace Hazardous Material Information System
vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, de nos recherches et de notre jugement professionnel au moment de la préparation. Ces informations ne doivent pas être considérées comme exhaustives et doivent être utilisées comme guide recommandé. Apostle Inc. ne peut être tenu responsable des dommages ou pertes résultant de la manipulation ou du contact avec le produit tel que décrit dans le présent document.